CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 12 janvier 2021

Date de Convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2021

<u>Présents</u>: M. MARQUIER Serge, Mme DEJEAN Jacqueline, M. HAMOUDI Alain, M. AUBEL Laurent, Mme CAYUELAS Adeline, M. COQUARD Thierry, Mme HIGOUNET Delphine, M. LETULLE Frédéric et M. SCAPIN Michel.

Excusés: M. BELLARD Jean-François et M. PRUD'HOMME David-

Fitzgerald

Secrétaire: Madame CAYUELAS Adeline

2021-1/1: Traitement de petits travaux urgents d'éclairage par le SDEHG.

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 €, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- Charge Monsieur le Maire :
 - o d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - o de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - o de valider la participation de la commune ;
 - o d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

2021- 1/2 : Convention avec le SPEHA pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux avec le Service Public de l'Eau Hers Ariège SPEHA. La convention intervient pour que le SPEHA réalise les contrôles dont la responsabilité incombe les maires. Ces contrôles seront faits tous les 2 ans.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention avec le SPEHA
- Délègue tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires et signer tous documents.

2021- 1/3 : Cadeaux de fin d'année pour les aînés de la commune.

Les contraintes liées au respect des distanciations sociales, le risque de contamination encouru ont poussé l'équipe municipale à ne pas organiser le repas annuel des aînés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un panier gourmand pour les fêtes de fin d'année, aux personnes âgées de plus de 65 ans sur la commune.

Il propose de composer les paniers gourmands avec des produits locaux (Ferme Capayrou à GRAZAC, Cave le Rouge et le Blanc à AUTERIVE, Intermarché à VENERQUE) et seront distribués par l'équipe municipale.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

• Décide d'attribuer aux aînés de la commune un panier gourmand pour les personnes âgées de plus de 65 ans sur la commune.

Questions diverses:

- Point sur les travaux d'isolation de la toiture de la salle des fêtes :
 A ce jour les travaux sont terminés, quelques finitions restent à faire.
- Extension de la salle des fêtes pour création d'une scène :
 Les dossiers de demande de subvention pour le Conseil Départemental, la Région Occitanie et la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ont été déposés, réceptionnés et enregistrés dans leurs services.
 La publication de l'appel d'offre est éditée, la remise des offres est le 1 février 2021 à 12h00 au plus tard avec une prévision d'ouverture des travaux au 15 mars 2021.
- Rénovation énergétique de la mairie :
 L'audit énergétique du bâtiment sera réalisé par le SDEHG dans un délai de 5 mois.